



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 09/11/2022

### **FIN DE L'ÉLIMINATION DES POUSSINS MÂLES EN FILIÈRE POULES PONDEUSES AU 1er JANVIER 2023 : UN ENGAGEMENT TENU PAR LE GOUVERNEMENT ET LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE**

Près de 50 millions de poussins mâles étaient éliminés chaque année dans la filière œufs. A compter du 1er janvier 2023, plus aucun poussin mâle destiné à la production des œufs coquille ne sera éliminé conformément aux engagements pris. C'est la fin annoncée du broyage des poussins mâles en filière poules pondeuses qui se concrétise grâce à l'accompagnement de l'État en faveur de l'innovation dans les couvoirs et à une solidarité professionnelle en matière de financement.

La filière française des œufs est la première au monde, avec l'Allemagne, à mettre fin à cette pratique.

A l'occasion de la journée d'information professionnelle du CNPO (Comité National pour la Promotion de l'Œuf) ce mercredi 9 novembre, Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a réaffirmé l'engagement de l'État, aux côtés de la filière, pour mettre en œuvre d'ici au 1er janvier cette interdiction.

Depuis la parution du décret le 5 février dernier, le ministère a œuvré avec le CNPO afin d'identifier et de déployer des solutions techniques et financières pour accompagner les professionnels dans cette transition d'ampleur. Ainsi, les couvoirs ont fait d'importants investissements en un temps record et l'installation des équipements nécessaires est en cours de finalisation. Cette évolution majeure induira des coûts annuels estimés à 50 millions d'euros pour la filière œufs française.

L'État, à travers France Relance, a accompagné à hauteur de 10,5 millions les couvoirs pour mettre en place de nouvelles techniques d'ovosexage permettant de déterminer le sexe des embryons dans les œufs.

Un travail important a également été mené par l'interprofession de la filière œufs en collaboration avec le ministère afin d'élaborer un dispositif particulièrement novateur pour financer cette transition. L'accord interprofessionnel présenté ce jour permettra ainsi de mutualiser les coûts induits par ces nouvelles technologies entre les couvoirs et la distribution et sans faire peser le coût de la transition sur

### **Contacts presse**

Service de presse de Marc Fesneau  
Tél : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service de presse du ministère  
Tél : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture  
et de la Souveraineté alimentaire  
Hôtel de Villeroy  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)  
@Agri\_Gouv

les éleveurs. Le ministère sera engagé au travers de Franceagrimer pour suivre et objectiver les coûts et permettre d'adapter le cas échéant les modalités de sa prise en charge en lien avec la filière.

Cette initiative française est également portée au niveau européen pour obtenir une harmonisation dans l'ensemble des Etats membres entrent dans une démarche similaire, en particulier dans le cadre de la réglementation européenne sur le bien-être animal annoncée par La Commission européenne pour 2023.

Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a déclaré : « *La fin de l'élimination par broyage des poussins mâles dans la filière œufs constitue une avancée majeure en matière de bien-être animal. Attendue de longue date, elle répond à une attente forte de la part des citoyens, des consommateurs et des associations de protection animale. Les engagements pris ont été tenus et je salue le travail mené par l'interprofession et ses membres pour garantir cette réussite collective.* »